

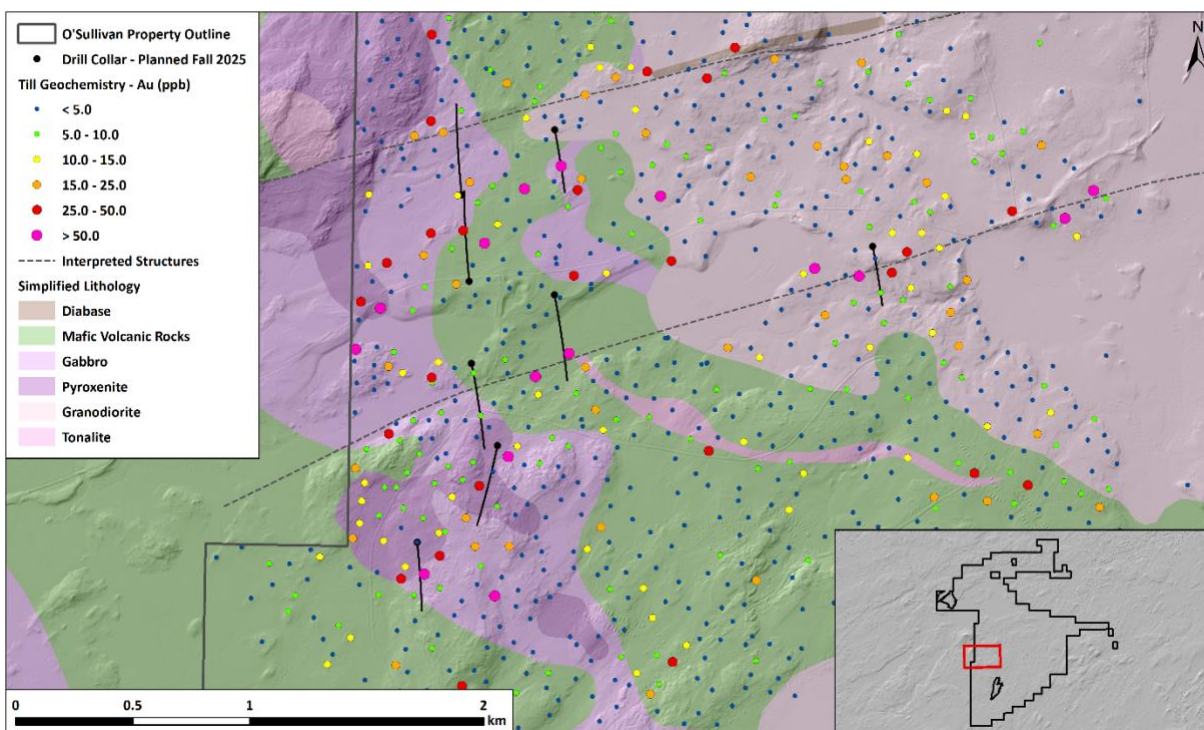
Kenorland Minerals commence les travaux de forage au projet O'Sullivan, au Québec

Vancouver, Colombie Britannique, 11 novembre 2025 – **Kenorland Minerals Ltd.** (TSXV : KLD) (OTCQX : KLD CF) (FSE : 3WQ0) (« **Kenorland** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer le début des travaux de forage dans le cadre du projet O'Sullivan (le « **Projet** »), situé dans la ceinture de roches vertes d'Abitibi, au Québec, et détenu en vertu d'un contrat d'option avec Sumitomo Metal Mining Canada Ltd. (« **Sumitomo** »).

Programme d'exploration de l'automne 2025

Un budget total de 1,72 M \$ a été approuvé par Sumitomo pour le programme d'exploration de l'automne 2025. Le programme comprendra jusqu'à 2 925 mètres de forage au diamant, ce qui représente le premier test d'une zone cible définie au cours de cinq années d'exploration systématique. Les forages se concentreront sur une série de structures interprétées et d'anomalies géophysiques coïncidentes au sein d'une séquence plissée de roches volcaniques mafiques et intrusives mafiques-ultramafiques. Kenorland est l'opérateur du Projet, et les activités de forage devraient s'achever début décembre.

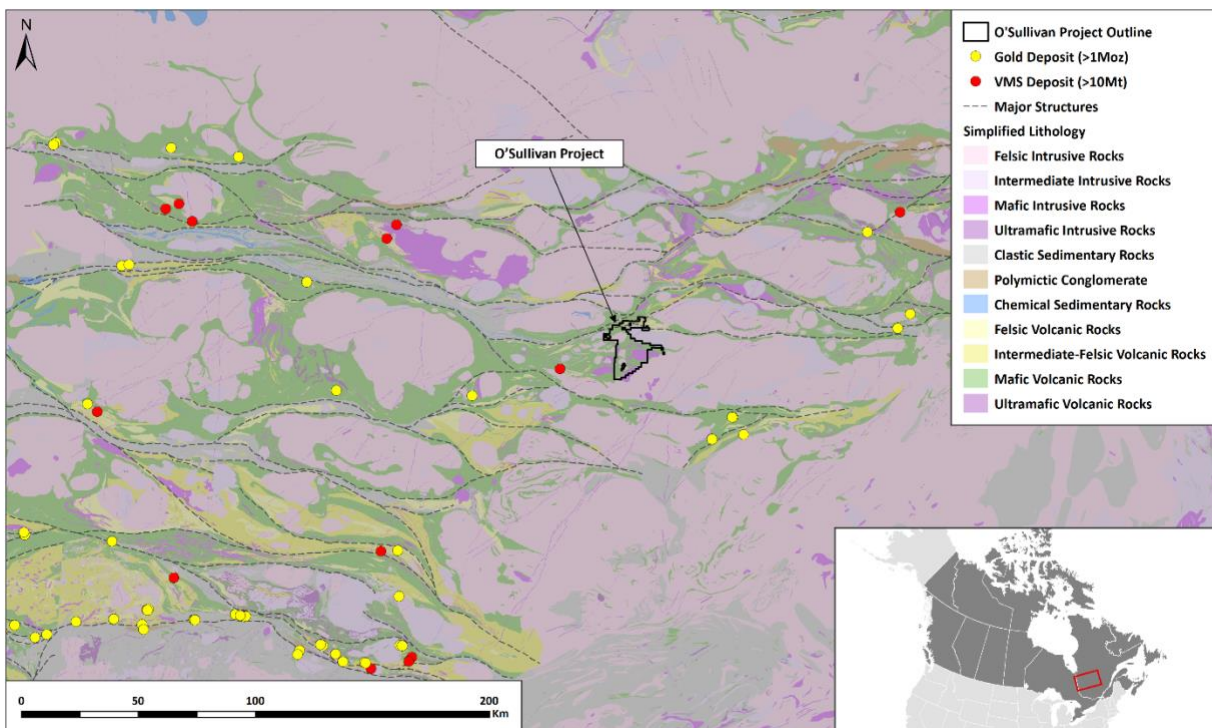
Figure 1. Carte du plan des emplacements prévus pour les forages, avec la géologie et la géochimie de l'or dans les tills



Zone cible

Au cours de la campagne d'exploration de 2025, la société a réalisé un échantillonnage de till intercalaire et un levé de polarisation induite (« PI ») dans toute la zone cible. Ces travaux font suite à des levés géochimiques réalisés en 2020 et 2021, à un levé électromagnétique aéroporté polyvalent dans le domaine temporel sur l'ensemble de la propriété et à une cartographie détaillée achevée en 2023. La géologie sous-jacente se compose de roches volcaniques largement plissées, à dominante mafique, avec de légères intercalations de rhyolite, intrusées par des filons-couches mafiques-ultramafiques précoces qui ont développé des structures pénétrantes et sont localement recoupées par des zones de cisaillement orientées est-nord-est. La stratigraphie plissée se trouve immédiatement à l'ouest d'un pluton granodioritique synvolcanique précoce interprété. Le programme de forage de l'automne 2025 est conçu pour tester plusieurs anomalies fortes et distinctes de chargeabilité et de conductivité identifiées par le récent levé PI, qui coïncident avec les structures interprétées et les contacts lithologiques. Le forage traversera plusieurs environnements lithologiques au sein d'un corridor structural mis en évidence par des anomalies aurifères dans les till, prometteurs pour une minéralisation aurifère orogénique.

Figure 2. Géologie régionale avec d'importants gisements d'or et de SMV et emplacement du projet O'Sullivan



À propos du Projet O'Sullivan

Le Projet O'Sullivan couvre 27 587 hectares de concessions minières dans la ceinture de roches vertes d'Abitibi, le long de la zone de déformation Casa Berardi (« ZDCB »). La ZDCB est l'une des principales structures qui contrôlent la minéralisation aurifère orogénique dans la ceinture et abrite la mine active Casa Berardi, qui a produit plus de 2,0 millions d'onces d'or depuis 1988, avec des réserves prouvées et probables récentes de 1,27 million d'onces*. Parmi les autres gisements importants le long de la ZDCB, on peut citer le gisement aurifère Douay (2,52 millions d'onces d'or présumées et 511 000 onces d'or indiquées)** ainsi que le gisement aurifère Nelligan, qui compte 5,16 millions d'onces d'or présumées et

3,12 millions d'onces d'or indiquées***. Le Projet O'Sullivan couvre environ 15 kilomètres de longueur le long de la marge sud de la ZDCB, où la zone de déformation croise les roches volcaniques des assemblages Stoughton-Roquemaure et Kidd-Munro.

Le Projet est situé à environ 50 kilomètres à l'est de la ville de Lebel-sur-Quévillon et à 150 kilomètres au nord-est de Val-d'Or, au Québec. Les infrastructures locales comprennent une ligne de transport d'électricité qui traverse la propriété, une voie ferrée à environ 5 kilomètres au nord du projet et un vaste réseau de chemins forestiers qui sillonnent la propriété.

Le Projet fait actuellement l'objet d'un accord d'option avec Sumitomo (l'« **Accord d'Option** »), en vertu duquel Sumitomo peut acquérir une participation initiale de 51 % dans le projet en engageant un total de 4 900 000 \$ en dépenses d'exploration minière au plus tard à la date du troisième anniversaire de l'Accord d'Option (dont 1 200 000 \$ sont des dépenses garanties au cours des trois premières années). Kenorland agira en tant qu'exploitant du projet en échange d'une commission de gestion équivalente à 15 % du total des dépenses engagées au cours de la première période d'acquisition.

Après avoir acquis une participation de 51 %, Sumitomo a la possibilité d'acquérir une participation supplémentaire de 19 % (pour une participation totale de 70 %) en remettant une étude de faisabilité conforme à la Norme canadienne NI 43-101 sur le projet, divulguant des ressources minérales dans les catégories mesurées et indiquées d'au moins 1 500 000 onces d'or (ou AuEq) dans un délai supplémentaire de sept ans. Une fois que Sumitomo aura acquis une participation de 70 %, Kenorland aura la possibilité de renoncer à une participation minoritaire dans la coentreprise et d'obtenir immédiatement une redevance de 4 % sur les revenus nets de fonderie du Projet. En cas de participation à la coentreprise, toute partie dont la participation est diluée à moins de 10 % échangera sa participation dans la coentreprise contre une redevance nette de fonderie de 3 % (sous réserve d'un rachat de 1 % pour 1 000 000 \$).

* Résumé du rapport technique sur la mine Casa Berardi, nord-ouest du Québec, Canada. Préparé pour Hecla Mining Company, date d'entrée en vigueur : 31 décembre 2023.

** Rapport technique sur les projets Douay et Joutel, nord-ouest du Québec, Canada. Préparé pour Maple Gold Mines Ltd., date d'entrée en vigueur : 17 mars 2022.

***Rapport technique NI-43-101, projet aurifère Nelligan, Québec. Préparé pour IAMGOLD Corporation, date d'entrée en vigueur : 31 décembre 2024.

Les ressources et réserves minérales mentionnées pour les propriétés situées le long de la ZDCB ne se trouvent pas sur le Projet O'Sullivan. La Société n'a pas vérifié ces informations et elles ne sont pas considérées comme des ressources ou réserves minérales actuelles de la Société. Ces informations sont fournies à titre indicatif uniquement.

Personne qualifiée

Cédric Mayer, M.Sc., géologue professionnel (OGQ n° 02385), géologue de projet senior chez Kenorland, « Personne qualifiée » au sens de la Norme canadienne NI 43-101, a examiné et approuvé les informations scientifiques et techniques contenues dans le présent communiqué de presse.

À propos de Kenorland Minerals

Kenorland Minerals Ltd. (TSXV : KLD) est une société d'exploration minière bien financée qui se concentre sur la génération de projets et l'exploration préliminaire en Amérique du Nord. La stratégie d'exploration de Kenorland consiste à faire progresser des projets novateurs grâce à des levés d'exploration systématiques, à l'échelle de la propriété et par étapes, financés principalement par des partenariats d'exploration, y compris des accords d'option ou de coentreprise. Kenorland détient une

redevance nette de fonderie de 4 % sur le projet Frotet au Québec, qui appartient à Sumitomo Metal Mining Canada Ltd. Le projet Frotet abrite le système aurifère Regnault, une découverte vierge faite par Kenorland et Sumitomo Metal Mining Canada Ltd. en 2020. Kenorland est basée à Vancouver, en Colombie-Britannique, au Canada.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Web de la Société

www.fr.kenorlandminerals.com

Au nom du Conseil d'administration,

Zach Flood

Président, Chef de la direction et directeur

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Alex Muir, CFA

Responsable du développement de l'entreprise et des relations avec les investisseurs

Tél +1 604 568 6005

info@kenorlandminerals.com

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives et des informations prospectives (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations, à l'exception des déclarations de faits historiques, sont des déclarations prospectives. En règle générale, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de termes tels que « prévoit », « s'attend à », « estime », « a l'intention », « prévoit », « croit » ou des variantes de ces mots, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seraient », « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints ». Les déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs divulgués sous la rubrique « Facteurs de risque » et ailleurs dans les documents déposés par la Société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui pourraient faire en sorte que les résultats, les performances, les perspectives et les opportunités réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Bien que la Société estime que les hypothèses et les facteurs utilisés pour préparer ces déclarations prospectives sont raisonnables sur la base des informations dont dispose actuellement la direction à la date des présentes, les résultats et développements réels peuvent différer sensiblement de ceux envisagés dans ces déclarations. Les lecteurs sont donc priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations, qui ne s'appliquent qu'à la date du présent communiqué de presse, et aucune garantie ne peut être donnée que ces événements se produiront dans les délais indiqués, voire qu'ils se produiront. Sauf si la loi applicable l'exige, la Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.